## CONVOCATION A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE le 17 février 2019 à 10h



(salle des associations, aile droite de la mairie)

Ordre du jour : STOP ou ENCORE

A l'issue de cette AG, une décision radicale sera prise concernant l'avenir de la société de pêche en fonction du nombre de participants et de leur collaboration.

## **Arguments STOP:**

- manque d'adhérents (seulement 18 en 2018)
- bureau incomplet malgré les nombreux appels aux volontaires lors des AG précédentes (pour info : lors de la réunion du bureau le 11/01/19, seuls étaient présents le président et le trésorier)
- > tarissement trop fréquent et de longue durée de l'étang dit « le Creux Patia »
- refus du SMVVA (syndicat de la vallée de la Veyre) d'assurer la continuité hydraulique du ruisseau alimentant le Creux Patia car il considère que la Veyre se termine au déversoir du lac d'Aydat.

## **Arguments ENCORE:**

- la société de pêche est plus que centenaire ; il serait dommage de la dissoudre faute de volontaires pour compléter le bureau
- la situation financière est saine mais elle ne le restera que si le nombre d'adhérents reste suffisant grâce aux cotisations
- la rivière la Monne est encore « préservée et sauvage » sur le territoire de la société de pêche (pas de lâcher de poissons d'élevage sur notre parcours)

Lors de l'AG, ces options et leurs conséquences vous seront présentées et soumises au vote. Votre présence est donc indispensable pour décider de l'avenir de la Société de pêche La Monne.

Merci d'avance pour votre participation

## Copie transmise à :

- Monsieur le Maire de Saint Saturnin
- Monsieur le Président du SMVVA
- Correspondant la Montagne pour la parution d'un article dans la presse
- Monastère de Randol avec lequel nous avons un bail en cours